



**POUR UN CHUM RASSEMBLEUR :
TRANSPARENCE ET
COMPLÉMENTARITÉ**

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
MONSIEUR CHRISTIAN YACCARINI
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
TECHNOPÔLE ANGUS

**DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES MENÉES PAR
L'OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL**

12 DÉCEMBRE 2006

PRÉSENTATION

I. LE TECHNOPÔLE ANGUS

Le Technopôle Angus est un parc urbain d'entreprises de quelque 2,4 millions pi² de terrain situé à la jonction des arrondissements Rosemont – La Petite-Patrie, Plateau Mont-Royal – Centre-Sud et Hochelaga-Maisonneuve – Mercier. Membre de l'Association des parcs de recherche et technopoles du Québec, le Technopôle Angus est développé par une entreprise d'économie sociale (OBNL), Société de développement Angus, en partenariat avec Fondation de la CSN.

Avec près de 1 000 travailleurs répartis dans sept bâtiments, le Technopôle Angus accueille 36 entreprises et institutions appartenant à l'un de ses trois pôles d'activités que sont les sciences de la vie (recherche, biotechnologie, études cliniques), les technologies (multimédia, production cinématographique et télévisuelle, optique, informatique, logiciel, etc.) et l'économie sociale (entreprises de services et d'insertion).

Plus qu'un développement immobilier, le Technopôle Angus est un modèle de revitalisation urbaine et fruit d'une volonté ferme de bâtir un projet structurant pour la communauté montréalaise. L'objectif est de créer des emplois de qualité, développer une économie plus solidaire et miser sur le développement durable. Le Technopôle Angus est, de fait, pensé, développé et géré dans une perspective de développement durable. Ses orientations en cette matière se traduisent en une diversité d'actions concrètes, pratiques et simples, qu'il s'agisse de la construction et de la gestion des terrains et des édifices ou de mesures et services implantés pour le bénéfice des entreprises et de leurs travailleurs.

Au cours des prochaines années, ce sont plus de 1 300 000 pi² d'espaces locatifs représentant 200 millions de dollars d'investissements qui seront construits afin de parachever ce projet de reconversion industrielle.

II. LE TECHNOPÔLE ANGUS ET LES SCIENCES DE LA VIE

En 2001, suite à l'annonce de l'implantation du CHUM au 6000 Saint-Denis, le conseil d'administration du Technopôle Angus décidait de développer un pôle des sciences de la vie sur le site. D'une part, situé à moins de 4 km d'institutions comme l'Institut de cardiologie de Montréal, le futur CHUM, l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont et l'Hôpital Notre-Dame, le Technopôle Angus jouit d'un emplacement stratégique. D'autre part, l'édification au Technopôle Angus d'une infrastructure de pointe en sciences de la vie permettait à l'Est de Montréal d'obtenir sa juste part des équipements de recherche. Le conseil d'administration du Technopôle Angus a ainsi résolu, en 2002, de construire un édifice dédié aux entreprises et institutions de recherche dans le domaine de la biotechnologie et des sciences de la vie.

▪ **LE CENTRE DES BIOTECHNOLOGIES ANGUS**

Le Centre des biotechnologies Angus a ouvert ses portes au début de 2003. Cet édifice de 86 000 pi² à la fine pointe de la technologie et conçu pour un niveau de biosécurité 2 abrite aujourd'hui deux plateformes de recherche du Centre de recherche du CHUM (CRCHUM) liées au syndrome métabolique et à la santé cardiovasculaire. Ces deux plateformes de recherche sont subventionnées par le programme des Chaires du Canada et de la FCI-MDEI et dirigées par les Drs Hamet et Prentki. Plusieurs équipes de recherche importantes y sont également installées, notamment celles dirigées par les Drs Tremblay, Poitout, Gaudreau et Deng. Ce sont ainsi plus de 150 personnes du CRCHUM, comprenant des chercheurs, techniciens, informaticiens et étudiants au doctorat et post-doctorat, qui oeuvrent quotidiennement au Technopôle Angus.

Le Centre des biotechnologies Angus accueille également trois entreprises de biotechnologies, toutes des essais de McGill et de Montréal, à savoir Topigen (recherche sur les maladies respiratoires), Enobia (recherche sur les maladies des os), Chronogen (recherche sur les maladies liées au vieillissement). À ces entreprises s'ajoute Mispro, une société offrant des services d'hébergement d'animaux de laboratoires ainsi que des services connexes conformément aux normes du Conseil canadien de protection des animaux (le CCPA) et aux normes de son pendant américain, l'Association for Assessment and Accreditation of Laboratory Animal Care (AAALAC). Mispro offre ses services de soutien à la recherche pré-clinique aussi bien aux entreprises du Technopôle Angus qu'à des entreprises à l'extérieur du site.

▪ **LES AUTRES INSTITUTIONS EN SCIENCES DE LA VIE**

Le Technopôle Angus abrite également une partie des activités du Centre de coordination des essais cliniques (MHICC) de l'Institut de cardiologie de Montréal. Le MHICC est un organisme de recherche hospitalier universitaire qui offre des services de recherche clinique aux industries pharmaceutique et biotechnologique. L'ICM a choisi d'implanter son Centre de coordination des essais cliniques au Technopôle Angus, dans notre nouvel édifice écologique, et quelque 60 professionnels de la santé humaine y travaillent quotidiennement.

Parmi les autres institutions du domaine des sciences de la vie établies au Technopôle Angus, mentionnons Québec-Transplant, l'organisme mandaté par le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec pour coordonner le don d'organes au Québec, l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES), de même l'entreprise Prognomix dont le principal dirigeant est le Dr. Pavel Hamet et dont le CHUM est un des partenaires.

▪ **LE FUTUR CENTRE DE CONVERGENCE**

Le Technopôle Angus travaille actuellement à l'élaboration des plans et devis pour la construction d'un Centre de convergence. Cet édifice de 40 000 pi² sera construit avec front sur la rue Rachel directement du côté est du Centre des biotechnologies Angus. Le Centre de convergence constituera le point d'ancrage de tous les services aux entreprises, principalement celles du domaine des sciences de la vie, et leur permettra d'avoir accès sur place à des services professionnels spécialisés.

L'éventail des services professionnels spécialisés couvrira l'ensemble des besoins des entreprises des sciences de la vie, à savoir services financiers, comptabilité et fiscalité, crédits d'impôt R&D, droit et services juridiques (propriété intellectuelle, prospectus pour le marché public, financement, etc.), ressources humaines de même que la valorisation de la recherche. Le Centre de convergence abritera également cinq salles de conférence dont un vaste auditorium de 250 places. Entièrement équipées pour la visio-conférence, ces installations répondront aux besoins des chercheurs du site pour la tenue de leurs activités de formation, de séminaires et de conférences. Un bureau d'animation sera d'ailleurs mis sur pied pour alimenter la programmation des événements.

Le *Pôle des sciences de la vie Angus* s'inscrit résolument dans une vision métropolitaine de la Technopole de la santé et représente à l'heure actuelle quelque 100 000 pi² d'espaces locatifs déjà construits et dédiés aux sciences de la vie ainsi qu'un bassin de plus de 300 professionnels de la recherche en santé. Avec la construction du Centre de convergence, le Technopôle Angus consolidera son pôle des sciences de la vie qui constitue déjà l'une des composantes les plus actives de la stratégie de la Ville de Montréal pour faire de la métropole une technopole de la santé.

NOTRE OPINION SUR LE PROJET

I. LE FUTUR CHUM : UN PROJET INDISPENSABLE POUR LE QUÉBEC

D'emblée, le Technopôle Angus souhaite affirmer que le projet du CHUM s'avère essentiel à l'essor de Montréal et de la société québécoise. Le futur CHUM se déploiera à travers quatre fonctions principales que sont les soins, la recherche, l'enseignement et l'évaluation des technologies et des modes d'intervention. Cet équipement majeur constituera, tout comme le projet du CUSM et les autres centres hospitaliers universitaires du Québec, l'un de nos fleurons en matière de recherche, d'enseignement et de soins de santé. Tout doit donc être mis en œuvre pour que le nouveau CHUM devienne un centre d'excellence dans ces quatre missions auxquelles le CHUM a d'ailleurs récemment ajouté le développement de la médecine préventive.

Le futur CHUM doit également susciter tant l'adhésion que l'enthousiasme de la population. Cette mobilisation envers le projet nous apparaît d'autant plus primordiale dans un contexte où plusieurs accusent à tort les groupes sociaux d'un certain immobilisme. Aussi, nous sommes confiants que les consultations menées par l'Office de consultation publique de Montréal permettront d'établir un dialogue constructif entre les autorités du CHUM et la population afin de créer l'adhésion et l'enthousiasme que ce projet mérite.

II. LE CHUM AU CENTRE-VILLE : UNE OPPORTUNITÉ DE RENOUVEAU EN MATIÈRE DE GESTION DE PROJET

Le projet d'implantation du futur CHUM au centre-ville constitue l'une des plus importantes opérations de requalification urbaine entreprises sur le territoire de la Ville de Montréal. Il s'agit d'une opportunité remarquable de faire de ce projet un succès à maints égards. L'architecture, le design, l'intégration fonctionnelle, le lien avec le centre-ville, les retombées économiques et l'intégration avec le milieu doivent être exemplaires et devenir des critères de référence pour d'autres projets majeurs.

Qui plus est, le futur CHUM se devra d'être un véritable projet de développement durable. De fait, chaque décision et geste devront être analysés, dès la planification, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

Ce grand projet nous offre ainsi une occasion en or de revoir nos pratiques traditionnelles.

NOS PRÉOCCUPATIONS ET SUGGESTIONS

I. LA TRANSPARENCE COMME MODE DE GESTION

Dans un premier ordre d'idées, nous souhaitons souligner qu'afin de traverser les nombreuses embûches qu'un projet de cette envergure rencontre inévitablement, les dirigeants du CHUM devront s'assurer de l'adhésion de la population au projet. Pour ce faire, la transparence à tous les égards demeure le meilleur levier de confiance et de mobilisation.

▪ TRANSPARENCE FINANCIÈRE

Cette transparence s'avère particulièrement cruciale au chapitre financier. De fait, la population s'attend à la saine gestion des fonds publics. Or, certaines expériences passées démontrent que les promoteurs gardent trop souvent la population dans l'ignorance quant aux coûts réels d'un projet, craignant à tort le frein que cela peut provoquer chez elle. En les dévoilant par la suite, ces coûts, pourtant connus dès les débuts, sont interprétés comme des dépassements, des ordres de changements, ou de contraintes apparues en cours de chantier. Ce n'est rien pour favoriser le sentiment de confiance de la population dans la gestion efficace et saine des fonds publics.

Dans le cas du CHUM, les coûts réels du projet ne seront connus que dans 18 mois. Tant que l'ensemble des études cliniques, le programme fonctionnel et technique et les choix urbanistiques ne seront pas complétés, nul ne peut s'avancer avec certitude sur le coût total du projet. Néanmoins, ne serait-ce qu'en raison de l'inflation, nous pouvons déjà prévoir qu'une fois complétées, ces études réviseront à la hausse le coût du projet fixé il y a déjà plus de deux ans à 1,1 milliard de dollars.

Bien que le Gouvernement du Québec se soit cantonné sur le budget du CHUM en plafonnant sa contribution à 800 millions de dollars pour un projet de 1,1 milliard de dollars, nous invitons tant le gouvernement que les responsables du CHUM à faire preuve de transparence et de discernement au chapitre financier. Dans la mesure où le travail visant à établir les coûts véritables du projet aura été accompli avec rigueur et sur la base des besoins réels, nous sommes d'avis que la population saura faire preuve de maturité à l'égard des investissements à consentir.

Tous conviennent d'ailleurs qu'il s'agit d'un équipement majeur dont la durée de vie sera d'au moins un siècle. Revoir l'intégrité du projet en raison d'un carcan financier qui n'est plus d'actualité ne saurait répondre à l'objectif premier qui est de se donner un équipement collectif de pointe en matière de santé humaine. Nous savons par exemple qu'un nombre minimal de lits est requis pour permettre au CHUM de remplir ses quatre fonctions premières (soins, recherche, enseignement et évaluation des technologies et des modes d'intervention). Advenant d'éventuelles pressions financières sur le coût total du projet, le CHUM devra résister à la tentation de sacrifier un nombre de lits pour mieux arriver dans les coûts qui lui ont été fixés il y a de cela plusieurs années. En d'autres termes, l'intégrité du projet doit prévaloir à un carcan financier possiblement caduc.

Cela dit, en sélectionnant des professionnels sur la base de leurs compétences, leur expertise et leur crédibilité, en expliquant le projet, ses choix, ses composantes, son budget, son mode de financement, son impact sur les finances publiques et ses retombées multiples, de même qu'en assumant un suivi budgétaire serré, les dirigeants du CHUM réuniront toutes les conditions pour gagner la confiance et l'adhésion de la population sur le volet financier de ce projet.

▪ **TRANSPARENCE SUR LE PROJET ET SES IMPACTS**

Les dirigeants du CHUM devront également faire preuve de transparence au chapitre des forces et surtout des faiblesses qu'un projet de cette envergure comporte inévitablement. Par exemple, la configuration du lieu choisi pour ériger le centre hospitalier influence grandement le projet d'édifice qui devra ainsi être construit à la verticale plutôt qu'à « l'horizontale ». Les responsables du projet devront s'assurer de pallier aux impacts négatifs que cette contrainte peut générer en faisant la démonstration de la fonctionnalité, de l'efficacité et de l'accessibilité des lieux pour les patients.

Par ailleurs, l'arrivée du futur CHUM générera divers impacts dans le quartier visé de la Ville de Montréal. Bien que ces impacts seront majoritairement positifs en termes de retombées économiques et d'infrastructures, certains, s'ils sont mal évalués ou encore mal gérés, peuvent s'avérer négatifs notamment en ce qui a trait à la circulation, aux voies de transport ou au stationnement. De plus, l'intégration du CHUM au milieu environnant constitue sans contredit l'une des variables essentielles au succès de ce grand projet. Pour mieux illustrer l'importance de cette variable, référons-nous au cas de l'implantation de la Société Radio-Canada dans le quartier Centre-Sud dans les années 1970.

La plupart de ces questions sont présentement à l'étude dans le cadre du plan particulier d'urbanisme que l'Arrondissement Ville-Marie travaille à élaborer. Aussi, une fois ce plan soumis à la consultation publique, nous espérons que toute bonification sera interprétée comme constructive et visant à minimiser ces impacts négatifs.

II. LE CHUM ET LE QUARTIER DE LA SANTÉ DANS LA « TECHNOPOLE DE LA SANTÉ »

Dans un deuxième ordre d'idées, nous nous permettrons d'insister sur le nécessaire arrimage du futur CHUM au projet du Quartier de la santé, de même que l'arrimage du Quartier de la santé au vaste projet de la « Technopole de la santé ». De fait, le futur CHUM se doit d'être développé dans une perspective de complémentarité des différents pôles métropolitains des sciences de la vie. Plus encore, les dirigeants du CHUM auront pour devoir de favoriser un développement équilibré, harmonieux et concerté des différents pôles existants.

▪ **LE CONCEPT DE LA « TECHNOPOLE DE LA SANTÉ »**

C'est à la faveur du projet développé par l'Université de Montréal sur le site de la cour de triage Outremont qu'est apparu le concept de « Montréal, Technopole de la santé ». Dans la perspective d'accueillir le futur CHUM sur ce site, l'Université de Montréal avait développé un projet complet et global en matière de sciences de la vie. Bien que le choix du site d'Outremont pour le CHUM soit aujourd'hui écarté, le concept d'une « Technopole de la santé » est demeuré et s'est même élargi.

Pour les fins de ce mémoire, nous croyons pertinent de rappeler la définition du concept de « Montréal, Technopole de la santé » tirée du rapport Secor Taktik sur le sujet. Rappelons que ce rapport a été commandé par la grappe des sciences de la vie de Montréal International.

« La notion de technopôle est associée à un lieu délimité sur le plan géographique et généralement très précis. La particularité de ce lieu est liée à son aménagement qui facilite le développement, l'implantation et la croissance d'entreprises de haute technologie. [...] Le projet de Quartier de la santé autour du nouveau CHUM Centre-ville s'inspire de cette notion.

La notion de technopole est associée à un territoire beaucoup plus large. Ce territoire peut comporter plusieurs concentrations géographiques d'activités dans un même secteur technologique et s'étend généralement à l'échelle d'un centre urbain ou d'une région. [...]L'existence de plusieurs pivots n'est pas un élément négatif en soi, au contraire, et peut être liée à la dispersion des institutions sur le territoire, aux facteurs clés de localisation des organisations, aux divers sous-secteurs technologiques développés. [...] Le projet de Montréal, Technopole de la santé s'inspire de cette notion»¹.

▪ **LES SCIENCES DE LA VIE**

Les sciences de la vie occupent une place prépondérante et stratégique dans l'économie québécoise et montréalaise. De fait :

- ✓ Montréal se situe au 8^e rang des grandes agglomérations en Amérique du Nord en ce qui a trait au nombre d'emplois directs dans le domaine des sciences de la vie.
- ✓ Montréal se classe au 3^e rang en Amérique, après Los Angeles et Boston, pour le nombre d'entreprises œuvrant dans le domaine des biotechnologies.
- ✓ Au Canada, c'est Montréal qui attire les plus hauts investissements en capital de risque en biopharmaceutique.
- ✓ On retrouve au Québec 68% des brevets canadiens pour les médicaments sous ordonnance, 42% des investissements canadiens en R&D pharmaceutique et 41% des investissements canadiens en R&D biotechnologique.
- ✓ Les sciences de la vie représentaient plus de 40 904 emplois directs en 2005 dans le Montréal métropolitain (excluant les travailleurs préposés aux soins médicaux) et les dépenses en R & D dépassent largement 500 millions de dollars par année.

¹ Secor Taktik, *Montréal, Technopole de la santé – Ou comment profiter de la nouvelle dynamique provoquée par les investissements dans les CHU*, Rapport présenté au Comité de pilotage de Montréal In Vivo, mai 2006, p.32

- ✓ En 2005, le secteur des sciences de la vie comptait 497 entreprises, 44 établissements publics et parapublics, et 105 organisations de recherche (chaires, réseaux...). On estime que près de 90 % des emplois en sciences de la vie au Québec sont concentrés dans la région de Montréal.

En raison de l'expertise développée et de la masse critique d'activités en sciences de la vie, le Technopôle Angus ne peut qu'adhérer aux énoncés de la *Stratégie de développement économique 2005-2010* de la Ville de Montréal qui vise à mobiliser l'ensemble de ses partenaires afin de développer un concept d'une Technopole de la santé. À nos yeux, la Technopole de la santé se devra d'avoir pour rôle de faciliter le fonctionnement de la chaîne de valorisation des découvertes par :

- ✓ Des activités centrées sur l'innovation et la valorisation de l'innovation (soins cliniques, enseignement, recherche fondamentale et appliquée);
- ✓ Des activités de support en services spécialisés (incubation, juridique, financiers, aide à la gestion, etc.);
- ✓ Des activités de réseautage, de promotion etc.

Nous tenons cependant à préciser qu'il existe une compétition féroce entre les technopoles internationales lorsque vient le temps d'attirer chez elle les meilleurs talents, les investissements, les plateformes de recherche et les entreprises des sciences de la vie. Le succès d'une technopole repose à la fois sur la qualité de son branding international que sur la cohérence de son développement et la complémentarité de son offre de services. C'est pourquoi le futur CHUM et son Quartier de la santé se devront de répondre à ces impératifs de cohérence et de complémentarité avec les pôles déjà existants afin de permettre à la Technopole de la santé de Montréal de devenir un véritable succès collectif.

▪ LES PÔLES DES SCIENCES DE LA VIE DANS LE MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Le secteur des sciences de la vie à Montréal est, comme le décrit Secor Taktik dans son rapport, multipolaire. Le futur Centre hospitalier universitaire McGill qui s'établira à la cour Glenn, le Technopôle Angus, le Technoparc Saint-Laurent ou la Cité des biotechnologies et de la santé humaine située à Laval sont autant de forces vives des sciences de la vie du Montréal métropolitain. Il nous apparaît vital que le futur CHUM et le Quartier de la santé se développent en complémentarité avec les pôles existants.

Certes, une fois construits, le CHUM et son Centre de recherche créeront un effet d'attraction naturelle chez les entreprises privées qui, en s'établissant à proximité, chercheront à tirer profit des contacts directs avec les chercheurs et les patients et bénéficier des équipements spécialisés. Nous convenons sans détour qu'il faut planifier et capitaliser sur ces potentiels de collaboration et de synergie pour en faire un « quartier de la santé » dynamique. Cela dit, il ne faut pas moins tenir compte de ce qui existe et de ce qui se fait ailleurs. Déplacer des institutions ou des entreprises d'un pôle à un autre ne correspond en rien à une vision du développement des sciences de la vie. Le futur CHUM doit plutôt permettre à chaque pôle de se consolider dans l'expertise qu'il a développée.

▪ **LA CAPACITÉ D'ABSORPTION DU MARCHÉ DES INFRASTRUCTURES SPÉCIALISÉES**

Cette donnée implique que l'offre d'infrastructures spécialisées se doit d'être compatible avec les besoins consolidés de la technopole et en étroite relation avec les paramètres de la demande des acteurs concernés. Or, à ce sujet, il nous faut mentionner que l'offre d'infrastructures spécialisées dans la région métropolitaine est actuellement supérieure à la demande et à la capacité d'absorption du marché.

De fait, le rapport Secor Taktik notait que *« l'on compte déjà près de 120 000 pieds carrés de disponibles actuellement au Complexe des sciences [de l'UQAM], près de 23 000 pieds carrés parmi les autres capacités d'accueil présentes dans la région (CQIB, Angus, IRB et Génome Québec/McGill) et un potentiel d'expansion de plus de 110 000 pieds carrés (CQIB et Angus) »*². En raison de la disponibilité de ces espaces, la firme recommandait de *« prévoir (à moyen et long termes) des espaces d'incubation sur le site en tenant compte du fait que les besoins essentiels sont très limités (autour de 5-10 000 p² par CHU) et que les capacités existantes sont globalement suffisantes pour quelques années encore »*³.

Il nous apparaît essentiel de combiner cette réalité du surplus d'infrastructures spécialisées à la vitalité actuelle des sciences de la vie à Montréal. De fait, on observe actuellement un certain ralentissement dans le secteur biotech-pharma. Selon nos organismes de développement économique, le pipeline de projets d'attraction de nouvelles entreprises se situe à un creux historique. L'absence de capital de risque oeuvrant au stage de développement des technologies des sciences de la vie explique une partie de ce ralentissement et constitue un problème criant.

Certes, la nouvelle *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* dévoilée le 4 décembre dernier par le Gouvernement du Québec constitue une opportunité de revoir nos stratégies de financement afin de repositionner notre industrie des sciences de la vie. Le rapport de la firme Secor Taktik et ses quatorze recommandations constituent également un bon guide pour mousser l'essor de ce secteur de pointe. Nous savons à cet effet que financement et valorisation de la recherche, interdisciplinarité, développement de créneaux d'excellence, maturation technologique et une meilleure logistique de réalisation des essais cliniques sont parmi les conditions à réunir.

Aussi, l'essor des sciences de la vie dans la région métropolitaine ne peut se résumer à l'offre d'infrastructures spécialisées en recherche et essais cliniques. C'est pourquoi le projet de développement commercial et scientifique du Quartier de la santé devra, avant d'être lancé, faire la preuve de sa viabilité financière qui repose essentiellement sur sa capacité d'attirer de nouvelles entreprises en sciences de la vie.

² Id., p.84

³ Id., p.89

▪ **DÉVELOPPER LA COMPLÉMENTARITÉ ET NON LA COMPÉTITION**

Nous réitérons que le futur CHUM et son Quartier de la santé doivent miser sur les expertises existantes et se déployer dans une perspective de complémentarité des différents pôles. Cette capacité à rassembler les partenaires est à nos yeux déterminante dans le succès d'un tel projet. Qui plus est, à l'heure où les fonds publics demeurent, somme toute, limités, le développement en silo d'infrastructures de pointe ne saurait trouver de raison d'être.

Nous sommes plus que jamais convaincus que c'est en fédérant les efforts que le succès émergera. Le Technoparc Saint-Laurent et le Technopôle Angus travaillent par exemple en collaboration et en complicité avec la Ville de Montréal. Des projets de partenariat sont en gestation et permettront d'unir les efforts afin de faire de Montréal une véritable technopole scientifique.

Le CHUM et le Quartier de la santé gagnent à suivre cet exemple à maints égards. Du point de vue de la recherche, nous sommes en mesure d'espérer qu'une complémentarité franche s'installera entre le CHUM et le CUSM pour faire avancer les connaissances en santé humaine. Du point de vue de l'incubation, le CHUM a tout avantage à tirer profit de l'expertise développée au fil des ans par le CQIB à Laval. N'y a-t-il pas lieu d'utiliser cette expertise pour développer un partenariat CHUM - CQIB en la matière ?

▪ **L'IMPORTANCE DE CRÉER DES PLATEFORMES D'ACCUEIL POUR LES PROJETS DE RECHERCHES UNIVERSITAIRES**

Cela étant dit, il convient de faire état du problème d'espaces que vivent plusieurs projets de recherche universitaires. Les chercheurs obtenant des sommes importantes de la Fondation canadienne de l'innovation peinent actuellement à se trouver des espaces adéquats. Il faut cependant faire une distinction entre ces plateformes de recherche et des entreprises en sciences de la vie. De fait, les plateformes de recherche ne disposent pas de la capitalisation nécessaire pour payer des loyers. Ce dont elles ont rapidement besoin, ce sont des espaces de recherche liés au CHUM.

Or, selon les dirigeants du CHUM, les quelque 400 000 pieds carrés du futur centre de recherche seront presque entièrement occupés dès son ouverture prévue entre 2010 et 2013. C'est pourquoi nous croyons que les dirigeants du CHUM ont intérêt à développer, dès aujourd'hui, des partenariats avec des lieux d'accueil existants, comme cela s'est fait dernièrement entre le CRCHUM et le Technopôle Angus. De tels partenariats permettraient de combler à la fois les besoins immédiats et futurs des projets de recherche universitaires en espaces laboratoires.

Afin que ces plateformes de recherches émergent en entreprises, nous devons tout mettre en œuvre pour donner le maximum d'appuis à ces chercheurs. Le prix des espaces, l'accessibilité des services, la complémentarité avec les différents pôles et la synergie avec les entreprises en place sont autant d'éléments sur lesquels nous pouvons agir pour favoriser l'émergence de nouvelles entreprises en sciences de la vie.

CONCLUSION

Nous nous permettons ici de résumer en quelques points l'essence de notre propos au sujet du projet du futur CHUM et du Quartier de la santé :

- Le futur CHUM se doit d'être un projet rassembleur pour le prochain siècle.
- Il doit susciter la fierté, l'adhésion et la confiance de la population.
- Le futur CHUM ne doit pas sacrifier sa capacité à répondre à ses fonctions premières (soins, recherche, enseignement et évaluation des technologies et des modes d'intervention) sur l'hôtel d'un budget possiblement caduc.
- Le Gouvernement et les dirigeants du CHUM devront faire preuve de grande transparence à tous les égards, particulièrement en ce qui a trait au volet financier du projet et à ses impacts dans le milieu.
- Tant le futur CHUM que le Quartier de la santé doivent s'arrimer au chantier lancé par la Ville de Montréal visant à faire de la métropole une « technopole de la santé ». Pour ce faire, les infrastructures et les expertises qui seront développées doivent s'inscrire en complémentarité des pôles de sciences de la vie déjà existants sur le territoire métropolitain.

En guise de conclusion, nous souhaitons souligner que les deux projets montréalais de centre hospitalier universitaire sont colossaux mais emballants. Ne serait-ce que du point de vue financier, le Québec n'a pas connu d'aussi grands projets depuis le temps de la construction de nos centrales hydroélectriques. Aussi, la somme des efforts et des investissements à consentir commande à elle seule une concertation de tous les instants avec l'ensemble des partenaires concernés. Nous savons tous que c'est en fédérant les efforts que nous pourrons faire de ces projets des succès retentissants.

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU TECHNOPÔLE ANGUS

Monsieur Léopold Beaulieu
Président-directeur général
Fondation CSN

Mme France Brochu
Coordonnatrice générale
Corporation de développement communautaire de Rosemont

Mme Hélène Desmarais
Présidente du Conseil et Chef de la direction
Centre d'Entreprises et d'Innovation de Montréal

Me François Ferland
Avocat associé
Joli-Cœur Lacasse Geoffrion Jetté St-Pierre

Mme Marie-Josée Gagnon
Présidente
Casacom

Monsieur Martin Galarneau
Vice-Président, Affaires corporatives et développement
Thibault, Messier, Savard et Associés

Monsieur Michel Hébert
Comptable agréé associé
PricewaterhouseCoopers

Monsieur Gilles Huot, O.A.Q.
Fondation CSN

Monsieur Bernard Lamarre
Président
Groupe Bellechasse Santé inc.

Monsieur Réal Laporte
Ingénieur

Madame Geneviève Morin
Directrice finances et développement corporatif
Fondation CSN

Monsieur Louis L. Roquet
Président et chef de l'exploitation
Desjardins Capital de risque
Président du Conseil

Madame Élise Tessier
Coordonnatrice générale adjointe, Services aux entreprises
Caisse d'économie solidaire Desjardins

Monsieur Jacques Turgeon
Vice-recteur-recherche
Université de Montréal

Monsieur Christian Yaccarini
Président-directeur général